

ARTICLE 1 Identification

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après « Conditions générales ») sont celles de **Data LabCenter**, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 809 427 925, dont le siège social est situé 3 ZA du Plateau, RD 913, 54630 Flavigny-sur-Moselle, numéro de TVA intracommunautaire FR46 809 427 925, téléphone 03 83 40 50 40, adresse électronique laboratoire@data-labcenter.fr, site internet www.data-labcenter.fr (ci-après « Data LabCenter »).

ARTICLE 2 Définitions

- **Client** : toute personne qui confie un Matériel à Data LabCenter.
- **Client consommateur** : Client personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
- **Client professionnel** : Client agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle.
- **Matériel** : support de stockage confié à Data LabCenter (disque dur, SSD, clé USB, carte mémoire, téléphone, serveur, NAS, assemblage RAID...), y compris son enveloppe (boîtier, châssis, coque).
- **Dossier** : ensemble des opérations portant sur un Matériel, de la prise en charge à la restitution.
- **Demande de prise en charge** : formulaire de Data LabCenter accompagnant chaque Matériel.
- **Devis** : document établi par Data LabCenter après diagnostic, précisant la prestation proposée, son prix et son délai.

ARTICLE 3 Champ d'application et documents contractuels**3.1 Application**

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de Data LabCenter, que le Client soit consommateur ou professionnel. Lorsqu'une stipulation ne vise que l'une de ces catégories, elle le précise expressément. Les présentes prévalent sur les conditions générales d'achat du Client professionnel.

3.2 Communication

Les présentes Conditions générales sont remises ou rendues accessibles au Client avant la prise en charge de son Matériel. Elles sont consultables à tout moment sur le site internet de Data LabCenter, www.data-labcenter.fr.

3.3 Documents contractuels

Le contrat est formé, par ordre de priorité décroissant :

1. le Devis accepté ;
2. les conditions particulières éventuelles, notamment celles applicables aux clients présentés par un partenaire de Data LabCenter ;
3. pour le Client professionnel, l'accord de traitement des données figurant en Annexe 1 ;
4. les présentes Conditions générales.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.

3.4 Modification et version applicable

Data LabCenter peut modifier les présentes Conditions générales à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la Demande de prise en charge ; les modifications ne s'appliquent qu'aux Dossiers ouverts après leur publication, et jamais aux Dossiers en cours. Data LabCenter conserve les versions successives et en communique copie sur demande.

ARTICLE 4 Prise en charge**4.1 Gratuité**

La prise en charge et le diagnostic sont gratuits et n'engagent pas le Client. Jusqu'à l'acceptation d'un Devis, le Client peut à tout moment y mettre fin par courrier électronique ; le sort de son Matériel est alors réglé conformément à l'article 15.

4.2 Formalités

La prise en charge est matérialisée par l'envoi ou le dépôt du Matériel accompagné de la Demande de prise en charge complétée et signée. Data LabCenter peut ne procéder à aucune opération tant que cette Demande ne lui est parvenue.

4.3 Sort du Matériel

Le sort du Matériel en fin de Dossier est réglé après le diagnostic :

- **Prestation réussie** : lorsque le Client accepte le résultat conformément à l'article 12.3 (i), le Matériel lui est retourné avec le support de restitution, sans frais supplémentaires, sauf s'il en demande la destruction ou la cession dans les conditions ci-dessous ;
- **Autres cas de fin de Dossier**, notamment le refus du Devis : Data LabCenter invite le Client, dans les conditions de l'article 15, à choisir entre (a) le retour du Matériel, moyennant le forfait prévu à l'article 15.5 ; (b) sa destruction sécurisée, sans frais ; (c) sa cession à Data LabCenter pour pièces, après effacement sécurisé de toute donnée.

ARTICLE 5 Acheminement du Matériel vers le laboratoire**5.1 Dépôt ou envoi par le Client**

Le Client peut déposer son Matériel au laboratoire ou l'expédier par le transporteur de son choix. Le Matériel voyage alors aux risques du Client jusqu'à sa réception par Data LabCenter. Il appartient au Client de l'emballer de manière adaptée et, le cas échéant, d'en assurer la valeur.

5.2 Enlèvement organisé par Data LabCenter

À la demande du Client, Data LabCenter peut organiser l'enlèvement du Matériel par un transporteur qu'elle sélectionne. Le Client emballe le Matériel selon les consignes que lui transmet Data LabCenter. En cas de perte ou d'avarie pendant le transport, Data LabCenter exerce les recours contre le transporteur et en reverse le produit au Client. À l'égard du Client professionnel, la responsabilité de Data LabCenter au titre de l'enlèvement est limitée aux indemnités effectivement obtenues du transporteur.

5.3 Matériels lourds ou de valeur

Pour les Matériels d'un poids ou d'une valeur importants (serveurs, baies de stockage, NAS), les modalités de transport et d'assurance sont convenues au cas par cas.

ARTICLE 6 État du Matériel et déclarations du Client**6.1 Propriété**

Le Client déclare être propriétaire du Matériel et des données qu'il contient, ou disposer de l'autorisation de leur propriétaire. Le possesseur du Matériel est présumé en être propriétaire (article 2276 du Code civil).

6.2 État du Matériel et aléa inhérent

Le Client reconnaît que son Matériel est remis dans un état défectueux ou endommagé. Il est informé que le diagnostic et les opérations de récupération peuvent nécessiter l'ouverture ou la destruction de l'enveloppe du Matériel et peuvent rendre le Matériel définitivement inutilisable, même en l'absence de toute faute. Cette dégradation, lorsqu'elle résulte de l'exécution normale des opérations, ne constitue pas une faute de Data LabCenter. Data LabCenter ne s'engage pas à restituer le Matériel en état de fonctionnement.

6.3 Déclarations du Client

Le Client informe Data LabCenter, sur la Demande de prise en charge, de toute intervention antérieure sur le Matériel : ouverture, tentative de réparation, utilisation d'un logiciel de réparation ou de récupération, mises sous tension répétées après la panne. Une déclaration inexacte ou incomplète est susceptible d'exonérer Data LabCenter de tout ou partie de sa responsabilité.

6.4 Matériel déjà ouvert

Lorsque le Matériel a été ouvert avant sa remise, toute intervention doit être précédée d'un nettoyage préalable. Cette opération fait l'objet d'un Devis distinct. Elle est réglée avant son exécution et reste acquise à Data LabCenter une fois réalisée, quel que soit le résultat des opérations ultérieures. Si le Client la refuse, Data LabCenter ne procède à aucune autre opération sur le Matériel.

6.5 Composants dangereux

Data LabCenter peut ne pas retourner les composants présentant un danger pour les personnes qui les manipulent (batterie gonflée, verre brisé...).

ARTICLE 7 Éléments d'accès**7.1 Fourniture**

Le Client communique à Data LabCenter, dès la Demande de prise en charge ou au plus tard à première demande, l'ensemble des codes et moyens d'accès nécessaires pour accéder au Matériel et à ses données : code de déverrouillage, mot de passe, identifiants de compte constructeur, clé de chiffrement ou de récupération, verrou d'activation, et plus généralement tout élément conditionnant l'accès aux données. Il garantit l'exactitude des éléments communiqués et être autorisé à en faire usage.

7.2 Risques

Le Client est informé que la saisie d'éléments d'accès erronés peut, sur certains Matériels, entraîner un blocage temporaire ou l'effacement définitif des données. Data LabCenter ne répond pas des conséquences d'éléments inexacts communiqués par le Client.

7.3 Absence d'obligation de contournement

Sauf prestation de recherche d'élément d'accès prévue au Devis conformément à l'article 7.6, Data LabCenter n'est pas tenue de contourner un chiffrement, un verrou d'activation ou une protection mise en place par un constructeur ou un éditeur, ni de rechercher un mot de passe.

7.4 Défaut de fourniture

Lorsque les opérations techniques ont permis d'extraire les données ou de rétablir l'accès au Matériel et que seule l'absence ou l'inexactitude d'un élément d'accès empêche leur lecture, Data LabCenter en informe le Client par écrit. À défaut de fourniture de l'élément dans un délai de trente (30) jours à compter de cette information, les arrires restent acquises au titre du forfait d'intervention. Le Client peut alors demander la remise des données en l'état, le cas échéant chiffrées ; le solde du prix est dans ce cas dû.

7.5 Confidentialité

Les éléments d'accès sont utilisés aux seules fins de la prestation et supprimés à son issue. Il est recommandé au Client de les modifier après la restitution.

7.6 Recherche d'un élément d'accès perdu

Lorsque le Client a perdu ou oublié un code, un mot de passe ou une clé, il peut demander à Data LabCenter de tenter de le retrouver ou de le contourner. Cette prestation est soumise aux conditions suivantes :

- **Justification des droits** : le Client justifie, avant toute intervention, de sa qualité de propriétaire du Matériel et de son droit d'accéder aux données (facture d'achat, pièce d'identité, attestation de l'employeur ou du titulaire des données, décision de justice...).
- **Faculté de refus** : Data LabCenter peut refuser ou interrompre la prestation, sans avoir à motiver sa décision, notamment en cas de doute sur les droits du Client ou sur la licéité de l'accès demandé. Les sommes versées pour une prestation non commencée sont alors intégralement remboursées. Lorsque la prestation est interrompue en cours d'exécution, les sommes correspondant aux diligences accomplies restent acquises à Data LabCenter et le surplus est remboursé.
- **Devis distinct** : la prestation fait l'objet d'un Devis distinct ; les articles 10 et 12 s'appliquent, sauf modalités particulières indiquées au Devis.
- **Obligation de moyens et risques** : Data LabCenter ne garantit pas de retrouver ou de contourner l'élément d'accès, ni le délai nécessaire. Le Client est informé que les tentatives peuvent, sur certains Matériels, déclencher un blocage définitif ou l'effacement des données.
- **Usage** : l'élément d'accès éventuellement retrouvé est communiqué au seul Client et ne peut servir qu'à l'accès à ses propres données.

ARTICLE 8 Diagnostic et Devis**8.1 Diagnostic**

Le diagnostic permet de déterminer la nature de la panne et les opérations nécessaires. Data LabCenter s'efforce de le réaliser dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la réception du Matériel, sauf complexité particulière dont le Client est informé.

8.2 Devis

À l'issue du diagnostic, Data LabCenter adresse au Client un Devis précisant la nature de l'intervention, son prix total, le montant des arrhes, le montant du solde et le délai d'exécution indicatif. Le Client peut demander une modification du Devis (moyens humains, travail de nuit ou de week-end, support de restitution de plus grande capacité, expédition express), sous réserve d'acceptation par Data LabCenter. Toute modification peut faire varier le prix et le délai.

8.3 Validité

Le Devis est valable trente (30) jours à compter de sa date d'envoi par courrier électronique. À l'expiration de ce délai sans acceptation, il est caduc et le sort du Matériel est réglé conformément à l'article 15.

8.4 Acceptation

Le Devis est accepté par sa signature, ou par la mention « bon pour accord », écrite ou cochée, datée. L'acceptation, accompagnée du versement des arrhes, vaut commande.

ARTICLE 9 Droit de rétractation (Client consommateur)

9.1 Principe

Lorsque le Devis est accepté à distance ou hors établissement, le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision. Ce délai court à compter de la conclusion du contrat, c'est-à-dire de la réception par Data LabCenter du Devis accepté. Lorsqu'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le Devis accepté dans les locaux de Data LabCenter n'ouvre pas droit à rétractation.

9.2 Commencement de la prestation

Data LabCenter ne commence la prestation qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si le Client en fait la demande expresse en cochant la case suivante du Devis :

☐ Je demande que la prestation démarre sans attendre la fin du délai de rétractation de 14 jours. J'ai bien noté qu'une fois la prestation entièrement réalisée, je ne pourrai plus me rétracter, et que si je change d'avis en cours de route, seule la part du travail déjà effectuée me sera facturée.

9.3 Effets

En cas de rétractation, Data LabCenter rembourse les sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours, par le même moyen de paiement, déduction faite, lorsque le Client a demandé le commencement de la prestation conformément à l'article 9.2, du montant correspondant à la prestation fournie jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Le droit de rétractation ne peut plus être exercé lorsque la prestation a été pleinement exécutée.

9.4 Support de restitution

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour le support de restitution, bien nettement personnalisé contenant les données du Client (article L221-28, 3° du Code de la consommation).

9.5 Exercice

Le Client exerce son droit par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à Data LabCenter, par courrier électronique à laboratoire@data-labcenter.fr ou par courrier au siège, le cas échéant au moyen du formulaire figurant en Annexe 2.

ARTICLE 10 Prix, arrhes et paiement de la prestation

10.1 Prix

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises pour le Client consommateur et hors taxes pour le Client professionnel. Les tarifs publics de Data LabCenter sont communiqués sur demande. Le prix de chaque prestation est fixé au Devis ; il est ferme pendant la durée de validité de celui-ci. Il comprend un forfait d'intervention et un solde de réussite.

10.2 Arrhes

L'acceptation du Devis donne lieu au versement d'arrhes dont le montant est indiqué au Devis. Ce montant est au minimum de quinze pour cent (15 %) du prix total. Il peut être supérieur selon la complexité technique du Dossier et les moyens matériels qu'il requiert. Les arrhes s'imputent sur le prix total. La prestation ne débute qu'après leur encaissement et, pour le Client consommateur, dans les conditions de l'article 9.2.

10.3 Renonciation du Client

Le Client qui renonce à la prestation après acceptation du Devis et, le cas échéant, après expiration du délai de rétractation, perd les arrhes versées, conformément à l'article 1590 du Code civil.

10.4 Forfait d'intervention

Dès le commencement de la prestation, les arrhes constituent le forfait d'intervention. Ce forfait rémunère les diligences de Data LabCenter et, le cas échéant, le prix des pièces commandées. Sous réserve de l'article 9.3, il reste acquis à Data LabCenter quel que soit le résultat de la prestation, sauf faute de Data LabCenter.

10.5 Solde de réussite

Le solde du prix n'est dû que si le Client accepte le résultat dans les conditions de l'article 12. En cas d'échec, aucun solde n'est dû.

10.6 Remboursement des arrhes

Les arrhes sont remboursées :

- dans les conditions de l'article 9.3, en cas d'exercice du droit de rétractation ;
- intégralement, lorsque Data LabCenter constate, avant tout commencement d'exécution, une impossibilité technique de réaliser la prestation, notamment l'indisponibilité d'une pièce. Cette impossibilité ne constitue pas un dédit de Data LabCenter et n'ouvre pas droit au remboursement du double des arrhes.

ARTICLE 11 Exécution de la prestation

11.1 Obligation de moyens

Data LabCenter met en œuvre les moyens techniques et humains décrits au Devis pour récupérer les données du Client. Elle est tenue d'une obligation de moyens et ne garantit pas la récupération totale ou partielle des données. Si le Client souhaite multiplier les tentatives au-delà des moyens prévus au Devis, Data LabCenter lui adresse un Devis complémentaire, qu'il est libre d'accepter.

11.2 Panne logique

En cas de données effacées ou perdues sans panne matérielle, Data LabCenter recherche l'ensemble des fichiers récupérables sur le Matériel, sans garantir que les fichiers recherchés par le Client en fassent partie.

11.3 Périmètre

La prestation consiste à extraire les données. Elle n'inclut pas leur réintégration dans un système, une application ou une base de données, ni l'assistance à leur utilisation. Ces prestations peuvent faire l'objet d'un Devis complémentaire, en supplément du Devis initial.

11.4 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est indiqué au Devis. Il court à compter de l'encaissement des arrhes et, le cas échéant, de la réception de la pièce détachée nécessaire et des éléments demandés au Client. Les opérations de récupération comportant un aléa technique, ce délai est une estimation. Data LabCenter informe le Client sans délai de tout dépassement prévisible et de sa cause.

- **Client consommateur** : si la prestation n'est pas exécutée dans le délai indiqué, le Client consommateur peut, après avoir enjoint Data LabCenter de l'exécuter dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat dans les conditions prévues par le Code de la consommation.
- **Client professionnel** : le délai est indicatif ; son dépassement n'ouvre droit à aucune pénalité ni indemnité, sauf accord exprès figurant au Devis.

ARTICLE 12 Résultat et choix du Client

12.1 Présentation du résultat

À l'issue de la prestation, Data LabCenter adresse au Client, par courrier électronique, un lien d'accès sécurisé, personnel et à durée de validité limitée, permettant de consulter l'arborescence des fichiers et dossiers extraits, sans possibilité de téléchargement. La durée de validité du lien est indiquée dans le message. Le Client peut en demander un nouveau pendant le délai prévu à l'article 12.4. Data LabCenter se tient à sa disposition pour commenter le résultat.

12.2 Fichiers vérifiés

Les fichiers présentés ont fait l'objet, avant présentation, d'un contrôle vérifiant qu'ils s'ouvrent et sont lisibles. Ce contrôle ne garantit pas que leur contenu corresponde aux attentes du Client ni qu'il soit complet.

12.3 Choix du Client

Au vu de ces éléments, le Client choisit, par écrit :

- (i) d'accepter le résultat : le solde du prix est dû et les données lui sont remises après paiement intégral ou validation d'un paiement fractionné conformément à l'article 16.2 ;
- (ii) de solliciter un Devis complémentaire pour poursuivre les tentatives de récupération ;
- (iii) de ne pas donner suite : aucun solde n'est dû, les arrhes restent acquises au titre du forfait d'intervention, sauf faute de Data LabCenter, et les données extraites sont effacées conformément à l'article 14.4.

12.4 Délai de choix

Le Client dispose de trente (30) jours à compter de l'envoi du lien pour exprimer son choix. À défaut, Data LabCenter le relance selon les modalités de l'article 15.2 ; l'absence de réponse dans les trente (30) jours suivant cette relance vaut choix de l'option (iii).

12.5 Absence de données

Lorsqu'aucune donnée n'est extraite, Data LabCenter en informe le Client. Aucun solde n'est dû et les arrhes restent acquises au titre du forfait d'intervention, sauf faute de Data LabCenter.

12.6 Exploitabilité

Data LabCenter ne répond pas de l'altération logique des données antérieure à la prise en charge, notamment du fait d'un logiciel de réparation ou de récupération utilisé par le Client ou un tiers.

ARTICLE 13 Département Recherche et Développement

13.1 Proposition

Lorsque le Matériel est diagnostiqué non récupérable, ou que les données ne peuvent être récupérées avec les moyens prévus au Devis, Data LabCenter peut proposer au Client, à sa discrétion, de confier le Matériel à son département Recherche et Développement. Cette proposition est facultative pour les deux parties.

13.2 Devis R&D

La prestation R&D fait l'objet d'un Devis distinct, établi au cas par cas, qui fixe son prix, ses modalités de paiement, sa durée et le sort du Matériel. À défaut de modalités particulières, les articles 10 et 12 s'appliquent. Le prix s'ajoute aux sommes déjà réglées. Le Client consommateur bénéficie, pour ce Devis, du droit de rétractation prévu à l'article 9.

13.3 Risque

Le Client est informé que le département R&D peut mettre en œuvre des procédés expérimentaux, qui comportent un risque accru de destruction définitive du Matériel et des données. Data LabCenter est tenue d'une obligation de moyens.

13.4 Durée

Les opérations R&D sont menées pendant une durée maximale de six (6) mois à compter de l'acceptation du Devis, prolongeable avec l'accord écrit du Client. Data LabCenter informe le Client de l'avancement au moins tous les deux (2) mois.

13.5 Résultat

À l'issue des opérations, le résultat est présenté au Client, qui fait son choix dans les conditions de l'article 12.

13.6 Sort du Matériel

Le Devis R&D se substitue aux règles de l'article 4.3.

- **Principe** : par l'acceptation du Devis R&D, le Client cède à Data LabCenter la propriété du Matériel, qui ne lui est pas restitué, afin de protéger les procédés et le savoir-faire de Data LabCenter.
- **Restitution sur demande** : le Client peut toutefois demander par écrit la restitution du Matériel, au plus tard lors de la présentation du résultat. Le Matériel lui est alors retourné à ses frais, dans l'état où il se trouve à l'issue des opérations ; Data LabCenter peut au préalable retirer les composants, pièces ou dispositifs qu'elle a ajoutés ou modifiés.
- **Données** : la cession ne porte en aucun cas sur les données. Lorsque le Matériel n'est pas restitué, toutes les données qu'il contient et celles qui en ont été extraites sont effacées de manière sécurisée conformément à l'article 14.4 ; une attestation est remise au Client sur demande.

13.7 Information

Le Client peut être informé des procédés mis en œuvre, sans que Data LabCenter soit tenue de révéler son savoir-faire ou l'état de ses recherches.

ARTICLE 14 Restitution et conservation des données

14.1 Support de restitution

Les données sont restituées sur un support fourni par Data LabCenter. À la demande du Client, les données peuvent être chiffrées, le mot de passe lui étant communiqué par un canal distinct ; ce chiffrage est une prestation payante, indiquée sur le Devis. Le Client qui n'a pas demandé le chiffrage est informé qu'en cas de perte ou de vol du support pendant le transport, les données qu'il contient sont lisibles par un tiers.

14.2 Modalités

Le support est retiré par le Client au laboratoire ou expédié par envoi suivi avec preuve de remise au destinataire. Il n'est remis ou expédié qu'après paiement intégral du prix ou, le cas échéant, après validation par Data LabCenter d'un paiement fractionné conformément à l'article 16.2.

14.3 Perte ou avarie pendant l'expédition

Le Client signale à Data LabCenter, dans les meilleurs délais et au plus tard quinze (15) jours après l'expédition, toute perte, tout retard anormal ou toute avarie du colis. Data LabCenter copie alors à nouveau les données sur un nouveau support et le réexpédie à ses frais, tant que les données sont conservées en application de l'article 14.4. Cette réexpédition n'est assurée qu'une seule fois par Dossier. Le Client émet les réserves d'usage auprès du transporteur lors de la livraison.

14.4 Conservation des données

Data LabCenter conserve une copie des données extraites pendant trente (30) jours à compter de la remise ou de l'expédition du support, afin de pallier toute difficulté de transport ou de lecture. Le Client peut demander par écrit la suppression immédiate de cette copie. À l'expiration de ce délai, ou dans les trente (30) jours suivant le choix de l'option (iii) de l'article 12.3 ou la fin du Dossier, toute copie est effacée de manière sécurisée, sous réserve des durées de conservation particulières prévues aux articles 7.4, 13.4 et 20. Data LabCenter n'assure aucune mission d'archivage.

14.5 Vérification par le Client

Le support de restitution n'est pas un support d'archivage. Le Client copie les données sur ses propres moyens de stockage et vérifie leur lisibilité dès réception. Si le support s'avère défectueux pendant la durée de conservation prévue à l'article 14.4, Data LabCenter fournit gratuitement un nouveau support contenant les données.

14.6 Garantie légale

Le Client consommateur bénéficie, pour le support de restitution, de la garantie légale de conformité prévue par le Code de la consommation. Au-delà de la durée de conservation des données, cette garantie porte sur le support lui-même ; Data LabCenter ne peut plus en restituer le contenu.

ARTICLE 15 Sort du Matériel en fin de Dossier

15.1 Fin de Dossier

Le Dossier prend fin en cas de refus ou de caducité du Devis, de fin de prise en charge à la demande du Client, d'exercice du droit de rétractation, de Matériel diagnostiqué non récupérable, de choix de l'option (iii) de l'article 12.3 ou de prestation menée à son terme.

15.2 Notification

Lorsque le Matériel n'est pas retourné avec le support de restitution, Data LabCenter notifie au Client la fin du Dossier et l'invite à choisir l'une des options prévues à l'article 4.3. Cette notification est adressée par courrier électronique et, pour le Client consommateur, également par lettre recommandée, électronique ou postale.

15.3 Délai

Le Client dispose de trente (30) jours à compter de cette notification pour exprimer son choix et, s'il opte pour le retour, en régler le forfait.

15.4 Application

Data LabCenter applique l'option choisie par le Client. À défaut de choix, ou si le Client a choisi le retour sans en régler le forfait, Data LabCenter lui adresse une relance dans les mêmes formes ; à défaut de réponse dans les trente (30) jours suivant cette relance, le Matériel est détruit de manière sécurisée. Aucun Matériel n'est détruit ni cédé sans que la notification et la relance aient été adressées.

15.5 Retour

Le Matériel est retourné en l'état, sans remise en état. Data LabCenter peut proposer, sur Devis, un remontage lorsqu'il est techniquement possible. Le retour est expédié par envoi suivi avec preuve de remise au destinataire.

■ **Prestation réussie** : lorsque le Client a accepté le résultat conformément à l'article 12.3 (i), le Matériel est retourné avec le support de restitution, sans frais supplémentaires.

■ **Autres cas de fin de Dossier** : le retour donne lieu à un forfait de vingt-cinq (25) euros, réglé avant expédition.

■ **Matériels visés à l'article 5.3** : les frais de retour sont fixés au cas par cas.

15.6 Attestation

Toute destruction ou tout effacement donne lieu à une attestation, adressée au Client sur demande.

ARTICLE 16 Facturation, retards de paiement et garanties de paiement

16.1 Exigibilité

Les factures sont payables à réception, sauf délai indiqué sur la facture. Le support contenant les données n'est remis ou expédié qu'après paiement intégral du prix, sauf paiement fractionné validé conformément à l'article 16.2.

16.2 Paiement en plusieurs fois

Le Client peut, avec l'accord de Data LabCenter, régler le solde du prix en plusieurs fois sans frais, par virement ou par prélèvement, selon l'échéancier convenu par écrit. Dès la validation de l'échéancier par Data LabCenter, les données sont remises ou expédiées au Client dans les conditions de l'article 14.2. La réserve de propriété prévue à l'article 16.6 s'applique jusqu'au paiement de la dernière échéance.

16.3 Retards de paiement

■ **Client professionnel** : tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros prévue par l'article L441-10 du Code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs, Data LabCenter peut demander une indemnisation complémentaire, sur justificatifs.

■ **Client consommateur** : tout retard de paiement entraîne, après mise en demeure restée sans effet, l'application d'intérêts au taux légal.

16.4 Suspension

En cas de retard de paiement de plus de quinze (15) jours, Data LabCenter peut suspendre l'exécution des prestations en cours au profit du Client, après l'en avoir informé par écrit.

16.5 Droit de rétention

Data LabCenter exerce un droit de rétention sur le Matériel, le support de restitution et les données jusqu'au paiement intégral des sommes dues au titre du Dossier (article 2286 du Code civil).

16.6 Réserve de propriété

Le support de restitution fourni par Data LabCenter reste sa propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Les risques sont transférés au Client lors de sa remise au Client ou, pour le Client professionnel, lors de sa remise au transporteur.

ARTICLE 17 Responsabilité

17.1 Obligation de moyens

Data LabCenter est tenue d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée.

17.2 Faute du Client

Peuvent exonérer Data LabCenter de tout ou partie de sa responsabilité, notamment : une intervention antérieure sur le Matériel, une déclaration inexacte au titre des articles 6.3 ou 7.1, ou le défaut de vérification prévu à l'article 14.5. L'absence de sauvegarde des données par le Client peut être prise en compte dans l'appréciation du préjudice.

17.3 Client professionnel

À l'égard du Client professionnel :

■ la responsabilité de Data LabCenter, toutes causes confondues, est limitée au montant hors taxes du prix figurant au Devis concerné ;

■ Data LabCenter ne répond pas des dommages indirects, notamment perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle ou d'image ;

■ ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni en cas de dommage corporel ;

■ toute action en responsabilité doit être engagée dans un délai d'un (1) an à compter du fait générateur (article 2254 du Code civil).

17.4 Client consommateur

À l'égard du Client consommateur, Data LabCenter répond des dommages prévisibles résultant directement de sa faute, dans les conditions du droit commun. Les présentes ne limitent pas les droits que le Client consommateur tient de la loi.

17.5 Produits défectueux

Les présentes s'appliquent sans préjudice des dispositions relatives à la responsabilité du fait des produits défectueux.

ARTICLE 18 Force majeure

Aucune des parties n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie empêchée en informe l'autre sans délai. Si l'empêchement dure plus de soixante (60) jours, chaque partie peut résilier le contrat par écrit, sans indemnité ; les arrhes sont alors remboursées si la prestation n'a pas commencé.

ARTICLE 19 Protection des données personnelles et confidentialité

19.1 Politique de protection des données

Les traitements de données personnelles effectués par Data LabCenter sont décrits dans sa Politique de protection des données, accessible sur son site internet, www.data-labcenter.fr, et remise sur demande.

19.2 Client professionnel

À l'égard du Client professionnel, Data LabCenter traite les données contenues dans le Matériel en qualité de sous-traitant, dans les conditions de l'accord de traitement des données figurant en Annexe 1.

19.3 Engagements

Quelle que soit la qualité du Client, Data LabCenter s'engage à :

■ n'accéder aux données du Matériel que dans la mesure nécessaire à la prestation et n'en faire aucun autre usage ;

■ les traiter exclusivement dans son laboratoire en France, sur ses propres serveurs ;

■ chiffrer les données restituées dans les conditions de l'article 14.1 ;

■ effacer de manière sécurisée toute copie des données dans les conditions de l'article 14.4, et en attester sur demande ;

■ soumettre son personnel à une obligation de confidentialité.

19.4 Confidentialité

Data LabCenter garde strictement confidentielles les données contenues dans le Matériel, sans limitation de durée. Le Client garde confidentiels les méthodes, outils et documents techniques de Data LabCenter dont il pourrait avoir connaissance.

ARTICLE 20 Contenus illicites et réquisitions

20.1 Garantie du Client

Le Client garantit que le Matériel et les données qu'il contient ont été obtenus et sont détenus licitement, et qu'il est en droit d'en demander la récupération. Il est interdit d'utiliser les services de Data LabCenter pour récupérer des contenus dont la détention est illicite.

20.2 Rôle technique

Data LabCenter n'a pas vocation à prendre connaissance du contenu des données. Elle n'y accède que dans la mesure nécessaire à l'exécution de la prestation, notamment pour vérifier l'intégrité des fichiers extraits.

20.3 Découverte d'un contenu manifestement illicite

Si Data LabCenter découvre, à l'occasion de la prestation, un contenu manifestement illicite, elle peut suspendre immédiatement toute opération et en informer les autorités compétentes. Elle conserve alors le Matériel à la disposition de celles-ci et ne le restitue qu'avec leur accord. Elle n'est pas tenue d'informer le Client de ce signalement. Le contrat prend fin de plein droit, sans indemnité pour le Client, et les sommes correspondant aux diligences accomplies restent acquises à Data LabCenter.

20.4 Contenus à caractère pédopornographique

En présence de tels contenus, Data LabCenter cesse immédiatement toute opération, ne réalise et ne conserve aucune copie des données, et procède sans délai à un signalement auprès des services de police ou de gendarmerie ou du procureur de la République, en tenant le Matériel à leur disposition.

20.5 Réquisitions

Data LabCenter défère aux réquisitions et décisions des autorités judiciaires et administratives habilitées, y compris lorsqu'elles portent sur un Matériel ou des données confiés par le Client.

ARTICLE 21 Communications et preuve

21.1 Communications

Les notifications prévues aux présentes sont faites par courrier électronique, sauf stipulation contraire. Le Client communique une adresse électronique valide et consultée, et informe Data LabCenter de toute modification.

21.2 Preuve

Les parties reconnaissent la valeur probante des documents et données sous forme électronique, notamment les courriers électroniques, Devis acceptés, rapports et journaux des outils de copie. Data LabCenter conserve les rapports et journaux de copie de chaque Dossier pendant cinq (5) ans ; ces journaux ne contiennent que des métadonnées techniques (identifiants du Matériel, opérations réalisées, dates, volumes, empreintes de contrôle), à l'exclusion de tout nom de fichier et de tout contenu des données, et en communique copie au Client sur demande. À l'égard du Client professionnel, les enregistrements de Data LabCenter font foi jusqu'à preuve contraire. Le Client consommateur conserve la faculté de rapporter la preuve contraire par tout moyen.

ARTICLE 22 Propriété intellectuelle

Les documents techniques remis au Client restent la propriété de Data LabCenter. Les marques, logos et bases de données de Data LabCenter sont protégés ; toute reproduction ou extraction sans son autorisation écrite et préalable est interdite.

ARTICLE 23 Dispositions générales

23.1 Cession

Le Client ne peut céder le contrat sans l'accord écrit préalable de Data LabCenter. Data LabCenter peut céder le contrat à une société qui reprend son activité ; à l'égard du Client consommateur, cette cession ne peut réduire les garanties dont il bénéficie.

23.2 Tolérance

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

23.3 Nullité partielle

La nullité d'une stipulation n'affecte pas les autres. Les titres des articles sont donnés à titre indicatif.

ARTICLE 24 Droit applicable, réclamations, médiation et juridiction

24.1 Droit applicable

Les présentes sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française, qui seule fait foi.

24.2 Réclamations

Toute réclamation est adressée par écrit à laboratoire@data-labcenter.fr ou au siège de Data LabCenter.

24.3 Médiation

Le Client consommateur qui n'a pas obtenu satisfaction après une réclamation écrite peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — cm2c@cm2c.net — 01 89 47 00 14 — www.cm2c.net, dans un délai d'un (1) an à compter de sa réclamation écrite.

24.4 Juridiction

Le Client consommateur peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, ou toute autre juridiction compétente selon la loi. Entre commerçants, tout litige relève de la compétence exclusive de la juridiction commerciale de Nancy.

ANNEXE 1 ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Article 28 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) — applicable aux Clients professionnels

1. Description du traitement

- **Responsable de traitement** : le Client professionnel.
- **Sous-traitant** : Data LabCenter.
- **Finalité** : diagnostic, récupération et restitution des données du Matériel confié.
- **Opérations** : lecture, copie, extraction, reconstruction, stockage temporaire, présentation au Client, transfert sur support de restitution, effacement.
- **Données** : toute donnée présente sur le Matériel, y compris, le cas échéant, des données sensibles (santé, documents d'identité, données bancaires...), dont Data LabCenter n'a pas connaissance préalable.
- **Personnes concernées** : le Client et toute personne dont des données figurent sur le Matériel.
- **Durée** : celle du Dossier, puis le délai d'effacement prévu à l'article 14.4 des Conditions générales, sous réserve des exceptions prévues au point 2.7.
- **Lieu** : exclusivement le laboratoire de Data LabCenter, en France, sur ses propres serveurs.

2. Obligations de Data LabCenter

1. Traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client, la Demande de prise en charge et le Devis accepté valant instruction, et l'informer si une instruction lui paraît contraire à la réglementation.
2. Garantir la confidentialité des données et veiller à ce que les personnes autorisées à les traiter soient soumises à une obligation de confidentialité.
3. Mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées (article 32 du RGPD) : accès réglementé au laboratoire, stockage sécurisé des Matériels, postes et réseau de laboratoire isolés, traitement sur ses propres serveurs, traçabilité des Dossiers, restitution chiffrée dans les conditions de l'article 14.1 des Conditions générales.

4. Ne recourir à aucun sous-traitant ultérieur ayant accès aux données sans l'autorisation écrite préalable du Client.
5. Ne transférer aucune donnée hors de France.
6. Aider le Client, dans la mesure du possible, à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées et à respecter ses propres obligations.
7. Effacer toute copie des données dans un délai de trente (30) jours après la restitution, le refus du Devis ou la fin du Dossier, et en attester sur demande. Par exception, les données sont conservées :
 - pendant le délai de trente (30) jours prévu pour la fourniture d'un élément d'accès (article 7.4 des Conditions générales) ;
 - pendant la durée des opérations du département Recherche et Développement (article 13.4) ;
 - aussi longtemps que l'exigent une réquisition ou une décision d'une autorité judiciaire ou administrative, ou la mise à disposition des autorités prévue à l'article 20.3.Dans chacun de ces cas, le délai d'effacement de trente (30) jours court à compter de la fin de la période concernée. Les rapports et journaux de copie conservés en application de l'article 21.2 des Conditions générales ne contiennent que des métadonnées techniques, à l'exclusion de tout nom de fichier et de tout contenu des données.
8. Notifier au Client toute violation de données dans un délai de quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance.
9. Mettre à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations et permettre la réalisation d'audits, sur préavis raisonnable.

3. Obligations du Client

Le Client garantit disposer d'une base légale pour confier le Matériel et les données à Data LabCenter. Il documente par écrit ses instructions particulières.

ANNEXE 2 FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de Data LabCenter, 3 ZA du Plateau, RD 913, 54630 Flavigny-sur-Moselle — laboratoire@data-labcenter.fr

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Devis n° :

Accepté le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.